

LA DOUANE EN 2003

1 - Les chiffres clés.	P.4
2 - La douane, un acteur majeur dans la protection des citoyens.	
➤ Les saisies de stupéfiants.	P.8
➤ Les saisies d'anabolisants et de produits dopants.	P.12
➤ Les saisies d'armes, de munitions et d'explosifs.	P.14
3 - La douane, une administration toujours plus engagée dans la lutte contre la contrebande.	
➤ La lutte contre la contrebande et la revente illicite de cigarettes.	P.18
➤ La lutte contre la contrebande d'alcools.	P.21
4 - La douane mobilisée dans la lutte contre la contrefaçon, danger pour la sécurité du consommateur et pour l'économie.	
➤ Les saisies de contrefaçons.	P.24
5 - La douane impliquée dans la lutte contre la délinquance économique et financière.	
➤ L'action du nouveau service national de douane judiciaire.	P.28
➤ Les fraudes commerciales (produits industriels, agricoles,..).	P.31
➤ La circulation illicite de capitaux.	P.34
6 - La douane à l'écoute des entreprises pour faciliter et sécuriser leurs échanges internationaux.	
➤ Les procédures de dédouanement simplifiées offertes aux entreprises.	P.36
➤ La préparation de l'élargissement de l'Union européenne.	P.38

1 – LES CHIFFRES CLES

1. Les effectifs de la douane en 2003

Les effectifs de la douane s'élèvent à **près de 20 000 agents** (dont 33 % de femmes) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, dans plus de :

- **250 bureaux de douane** ;
- **350 unités de surveillance**, terrestres et aéronavales.

Les agents des douanes se répartissent en deux pôles d'activité :

- le contrôle des **opérations commerciales** et des contributions indirectes (alcools, tabacs, produits pétroliers)
- la **surveillance** du territoire et de ses points d'entrée. Cette dernière mission est exercée par des agents en uniforme qui représentent près de la moitié de l'effectif total.

2. La douane, administration fiscale

La douane a participé à la collecte de l'impôt à hauteur de **57,41 milliards d'euros** en 2003, dont 41,8 Md€ de recettes fiscales du budget général. Elle a donc perçu un peu plus de **12 % des recettes fiscales** brutes de l'Etat.

➤ Répartition des recettes

71 % des recettes douanières ont été affectées au **budget de l'Etat** et plus du quart d'entre-elles à divers organismes, dont **17 %** au fonds chargé du financement des **35 heures**.

Répartition des recettes perçues par la douane en 2003

Bénéficiaire	Somme affectée (en Md€)	Répartition
Etat	40,44	71%
Union européenne	1,39	2%
FOREC (financement des 35 heures)	10,42	17%
Collectivités locales et autres organismes	5,16	10%
Total	57,41	100 %

➤ Répartition des perceptions douanières

Le nombre de taxes perçues par la douane traduit la **diversité des missions** confiées à cette administration.

La douane est l'administration chargée notamment du contrôle et de la taxation des produits soumis à **accises** : il s'agit des produits pétroliers, des tabacs et des alcools.

Les taxes perçues sur ces produits (36 Md€) dépassent aujourd'hui largement les taxes perçues à l'importation (16,8 Md€). Elles ont représenté en 2003 respectivement 63 % et 29 % des recettes douanières. Le reste des perceptions, 8 %, est lié à des taxes résiduelles.

Répartition des recouvrements douaniers en 2003

Secteurs	Recouvrements (en Md€)	Répartition
TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers)	24,27	42,27%
TVA TVA pétrole (6,8 Md€) + TVA à l'importation (8,7 Md€)	15,55	27,09%
Tabacs (droit de consommation)	8,94	15,57%
Alcools, vins, boissons	2,97	5,17%
Droits de douane	1,26	2,19%
Octroi de mer et assimilé	0,77	1,34%
TGAP (taxe générale sur les activités polluantes et accessoires)	0,47	0,82%
Activité maritime et portuaire	0,47	0,82%
Taxe sur les carburants perçus dans les DOM	0,47	0,82%
Produits agricoles	0,29	0,51%
Transports terrestres	0,23	0,40%
Taxe intérieure sur le gaz naturel	0,16	0,28%
Débites de boissons, jeux, spectacles	0,03	0,05%
Art, métaux précieux	0,03	0,05%
Divers	1,5	2,61%
Total	57,41	100,00%

3. La douane, administration de contrôle : les résultats de la lutte contre la fraude

3.1. Les saisies

L'année 2003 se caractérise par une augmentation des saisies dans les grands secteurs de la fraude :

➤ **stupéfiants** : les quantités de stupéfiants ont connu une forte progression, passant de 46,6 tonnes saisies en 2002, à 69,8 tonnes en 2003, soit une progression de près de 50 %. La cocaïne (+ 52,4 %), la résine de cannabis (+ 59,8 %), l'héroïne (+ 87,5 %) et les amphétamines (+ 75,9 %), ont été marquées par les plus fortes progressions.

➤ **cigarettes** : 220 tonnes ont été saisies, contre 172,9 tonnes en 2002 (+ 26,78 %). On observe par ailleurs une forte augmentation du nombre de constatations dans ce secteur de fraude (+ 58,5 %) ;

➤ **contrefaçons** : 2 598 constatations ont été effectuées (+ 25,14 %) et 1 987 630 articles saisis (+ 56,21 %) ;

➤ **armes** : ce secteur de fraude connaît une augmentation des constatations (+ 10,8 %), qui s'inscrit dans la tendance observée l'année précédente. 1 486 affaires ont été réalisées, conduisant à la saisie de 11 691 armes (+ 310,50 %) ;

Répartition des saisies douanières par secteur de fraude en 2003

Secteur de fraude	Nombre de constatations			Quantités saisies			
	2003	2002	Evol.	2003	2002	unit.*	Evol.
Stupéfiants	23 455	26 753	-12,32%	69,8	46,6	t	49,79%
Cigarettes	6 622	4 178	58,50%	219,2	172,9	t	26,78%
contrefaçons	2 598	2 076	25,14%	1,99	1,27	Mu	56,21%
Alcool	1 972	2 015	-2,13%	562,80	652,70	hl	-13,77%
Capitaux	1 722	1 784	-3,48%	145	233	M€	-37,98%
Armes	1 486	1 341	10,81%	11 691	2 848	u	310,50%
Bijoux	708	735	-3,67%	26 686	78 706	u	-66,09%
espèces menacées	514	523	-1,72%	6 445	7 843	u	-17,82%
anabolisants	136	65	109,23%	161 363	45 394	u	255,47%
biens culturels	40	51	-21,57%	5 147	1 749	u	194,28%

* (u = unités ; Mu = millions d'unités ; hl = hectolitres ; M€ = millions d'euros)

3.2. Les droits redressés

L'année 2003 a été marquée par un recul (-27,76 %) du montant des droits redressés (207,48 M€), tant dans les secteurs agricole et industriel (-26,96 %), que dans le secteur des contributions indirectes (-21,48 %) :

➤ 168,5 M€ dans les secteurs agricole et industriel, dont 32,9 M€ destinés au budget communautaire contre respectivement 230,70 M€ et 41,90 M€ en 2002 ;

➤ 38,98 M€ en matière de contributions indirectes, contre 56,52 M€ en 2002.

2 – LA DOUANE, UN ACTEUR MAJEUR DANS LA PROTECTION DES CITOYENS

LES STUPEFIANTS

1. Résultats globaux

Les quantités de stupéfiants saisis ont connu au cours de l'année 2003 une forte progression pour tous les types de produits, sauf l'herbe de cannabis et le khat. Le volume global des saisies est en forte hausse, passant de 46,6 tonnes en 2002 à **69,8 tonnes en 2003**, soit **+49,8 % d'augmentation**.

Cette augmentation des quantités saisies en 2003 s'explique par une hausse significative des saisies de résine de cannabis, qui représente traditionnellement l'essentiel des drogues saisies, avec plus de 62,7 tonnes.

Le pourcentage d'évolution se répartit comme suit pour les différents produits :

- Cocaïne : + 52,4 %
- Résine de cannabis : + 59,8 %
- Herbe de cannabis : - 44,1 %
- Ecstasy : + 0,4 %
- Héroïne : + 87,5 %
- Amphétamines : + 75,9 %
- Khat : - 24 %

Evolution des quantités saisies depuis 2000 (en kg)

Type\ Années	2000	2001	2002	2003
Résine de cannabis	37 500	45 400	39 200	62 670
Cocaïne	1 200	1 906,5	2 580	3 933,9
Herbe de cannabis	3 500	3 590,8	4 117	2 302,4
Héroïne	318	180,2	178,8	335,1
Amphétamines	448,5	45,7	154,8	272,3
Khat	29	201,9	336,2	255,5
Ecstasy (doses)	2 028 118	1 285 221	1 891 854	1 899 872

La progression s'avère particulièrement marquée pour deux produits, la résine de cannabis et la cocaïne, presque en hausse constante depuis 2000. Pour les autres produits, les quantités saisies demeurent à des niveaux relativement constants, au fil des années.

A ces quantités, il faut ajouter les saisies de crack (4,73 kg contre 4,02 kg en 2002), de champignons hallucinogènes (21,71 kg contre 18,4 kg) et d'opium (1,53 kg contre 1,11 kg) qui portent sur des quantités relativement faibles.

Durant l'année écoulée, les services douaniers ont effectué 23 455 constatations, qui ont conduit à l'interpellation de 23 179 personnes. Ces chiffres sont en recul par rapport à 2002 : -12,3 % de constatations et -12,7 % de personnes interpellées.

2. Analyse par produits

2.1. La cocaïne : 3 933,9 kg : + 54,2 %.

En 2002, les quantités saisies avaient atteint un niveau jusque là inégalé. Il en est de même en 2003, établissant ainsi un **nouveau record** : 3 933,9 kg.

Cette forte progression, de 54,2 %, s'explique par la réalisation de nombreuses saisies (19) de plus de 20 kg, la plus importante ayant eu lieu en avril, à bord d'un voilier, le « Thebit », navigant dans les eaux martiniquaises. Cette affaire constitue la seconde plus importante prise réalisée par la douane, après celle de 1 194 kg, en décembre 2001, à Brest.

L'origine de la cocaïne saisie n'a pas pu être établie avec certitude dans 38 % des cas. Toutefois, 12,9 % des quantités saisies sont originaires et en provenance directe d'Amérique du Sud, en particulier le Brésil, le Venezuela, la Colombie,... 46 % des quantités saisies proviennent de la zone Caraïbe, zone de transit réputée. Enfin, parmi les pays européens de transit pour cette drogue, figurent comme provenance l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Les quantités les plus importantes saisies au cours de 2003 l'ont été dans la direction d'Antilles-Guyane, avec plus de 45 % du total des quantités saisies (1 801,5 kg). Toutefois, la hausse des quantités de cocaïne saisie a été constatée dans de nombreuses directions des douanes, sur l'ensemble du territoire national, y compris sur des itinéraires où, jusque-là, les saisies étaient rares (Bretagne, Basse-Normandie,...).

Les principaux pays destinataires sont l'Espagne (40,6 %), l'Italie (17,4 %), la France (17,2 %), devant les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, qui figuraient en 2002 parmi les principaux pays destinataires.

2.2. La résine de cannabis : 62 670 kg : + 59,8 %.

Le volume de résine de cannabis saisie en 2003 enregistre une forte progression par rapport à 2002 (+ 59,8 %), établissant ainsi un **nouveau record** : 62 670 kg.

La façade méditerranéenne concentre 54,7 % des constatations réalisées, en particulier la direction de Perpignan. 90 % des quantités saisies ont transité ou ont été chargées en Espagne. Le Maroc, pays producteur, apparaît dans 33 % des cas, comme pays de départ de la résine saisie.

Le vecteur routier demeure le mode de transport principal de ce type de stupéfiant, en particulier les chargements commerciaux, même si le nombre de constatations est plus élevé sur les véhicules particuliers.

Les principaux pays de destination sont la Grande-Bretagne (32,7 % du total appréhendé), la France (19,7 %) et les Pays-Bas (19,6 %).

2.3. L'herbe de cannabis : 2 302,4 kg :- 44,1 %.

Le volume d'herbe de cannabis est, avec le khat, le seul type de stupéfiant pour lequel les quantités saisies par la douane ont connu une **baisse en 2003**, de 44,1 %, soit 2 302,4 kg.

Comme pour la résine de cannabis, le mode d'acheminement principal est la voie routière, en particulier le fret commercial (près de 64 % des saisies).

En revanche, à l'inverse de ce qui a été constaté au cours des deux dernières années, l'herbe de cannabis de provenance européenne, notamment belge et néerlandaise, est majoritaire, avec 65,3 % des saisies, devant l'herbe provenant d'Afrique et des Caraïbes.

La Grande-Bretagne est devenue le premier pays destinataire (1 103 kg), devant la France métropolitaine (486,5 kg) et la Belgique (195,3 kg).

2.4. L'ecstasy : 1 899 872 doses : + 0,4 %.

Le nombre de doses d'ecstasy saisies en 2003 demeure constant par rapport à 2002. Ce résultat a été atteint en 2003 grâce à une saisie record en décembre 2003, de 852 258 cachets, au port de Dunkerque.

L'Allemagne, dont 48 % des cachets saisis sont originaires, les Pays-Bas, dans 41 % des cas et dans une moindre mesure, la Belgique (3 %) sont les principaux pays de production de cette drogue. Si la Belgique est rarement pays d'origine, en revanche, elle apparaît dans 87,5 % des cas comme pays de provenance des produits saisis.

En conséquence, 70 % des saisies réalisées en France l'ont été dans les directions de Dunkerque, de Valenciennes et de Lille. Le vecteur routier, en particulier le fret, est concerné dans 88 % des saisies, devant les voies ferroviaires et aériennes.

Les principaux pays de destination sont la Grande-Bretagne (55,3 % du total saisi), la France (13 %) et l'Espagne (10,7 %).

2.5. L'héroïne : 335,1 kg : + 87,5 %.

Les saisies d'héroïne ont également connu **la plus forte hausse en 2003** : + 87,5 %. Toutefois, les constatations portent sur des quantités relativement faibles, au regard du total de stupéfiants saisis : 335,1 kg.

Près de 70 % de l'héroïne saisie en 2003 a pour origine les Pays-Bas. Le Pakistan apparaît également comme source d'approvisionnement dans 7,8 % des cas, de même que, fait nouveau, la Colombie.

87 % de la drogue saisie en 2003 est destinée à l'Union européenne, 35,4 % à la France, 20,6 % au Portugal et 16,47 % à la Grande-Bretagne.

Compte tenu de la proximité du principal pays d'origine, la drogue est acheminée essentiellement par voie routière. Le vecteur maritime progresse, tandis que la voie ferroviaire régresse. Le vecteur aérien demeure très faible.

2.6. Les amphétamines : 272,23 kg : + 75,9 %.

Le volume saisi d'amphétamines est également en **forte hausse**, de 75,9 %. Toutefois, comme pour l'héroïne, la quantité totale reste modeste (272,23 kg), en comparaison des saisies d'ecstasy. Les saisies significatives d'amphétamines demeurent rares.

Ce type de drogue est essentiellement originaire et en provenance de pays européens, en particulier la Belgique qui devance les Pays-Bas. L'Espagne et l'Allemagne sont également pays de provenance.

98 % des produits interceptés le sont sur le vecteur routier. La destination est prioritairement la Grande-Bretagne (67 % des cas), l'Allemagne (11 %) et la Suisse (7,41 %).

2.7. Le khat : 255,5 kg :- 24 %.

Le volume saisi de khat connaît une **baisse**, de 24 % : 255,5 kg contre 336,2 kg en 2002.

Toutefois, le khat demeure peu fréquent. Il s'agit d'un arbuste poussant en Afrique orientale et dans la péninsule arabique, dont les feuilles sont utilisées comme stimulant nerveux.

Pour plus de 56 % des quantités appréhendées, l'origine de la drogue n'a pas été établie. Moins de 1 % des quantités saisies l'a été en provenance directe de pays producteurs (Ethiopie, Somalie, Djibouti). Le reste a transité par le Royaume-Uni (54,4 % du total saisi) et les Pays-Bas (26,7 %) et la Belgique (14,3 %).

La France est devenue le destinataire quasi-exclusif de cette drogue, en termes de quantités saisies : 99 % du total intercepté y était destiné, le 1 % restant devant être acheminé en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

ANABOLISANTS ET PRODUITS DOPANTS

En 2003, **136 constatations** portant sur des **produits à effet anabolisant ou des produits dopants** ont été enregistrées contre 65 (+109,2 %) en 2002.

Elles ont conduit à la saisie de **161 363 produits** présentés sous des formes et conditionnements divers (ampoules, comprimés, gélules, poudre, seringues auto-injectables, etc,...), soit une quantité près de **quatre fois supérieure** à celle enregistrée pour l'année 2002 (45 394 produits saisis).

Progression des saisies depuis 2000

Année	Nombre de constatations	Nombre de produits saisis
2000	76	618 577
2001	100	937 706
2002	65	45 394
2003	136	161 363

1. Répartition des saisies

Plus de la moitié des constatations a été réalisée lors de contrôles à l'importation, notamment à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

La quasi-totalité des quantités saisies est réalisée sur les envois par la poste ou par fret express. Les contrôles sur ces vecteurs d'acheminement ont révélé l'apparition de nouvelles filières d'approvisionnement, ainsi que la vente à distance de substances inhabituelles.

Au plan national, c'est en Ile-de-France et dans le Nord-Est du territoire métropolitain que les saisies résultant de **contrôles à la circulation ou à la détention** sont les plus nombreuses, comme l'année précédente.

2. Tendance par produits

Parmi les tendances déjà observées en 2002, on constate un **resserrement de l'éventail des produits découverts** et la présence beaucoup moins fréquente de DHEA. Les produits les plus souvent saisis sont la métrandiénone, la nandrolone, la testostérone, le stanozolol, le clenbutérol et l'éphédrine.

Les saisies de ce dernier produit, le plus souvent expédié du Pakistan et commandé en ligne sur quelques sites Internet spécialisés et inconnus jusqu'alors, se sont multipliées.

Conformément à la tendance observée au cours des trois années précédentes, le trafic des produits anabolisants à usage vétérinaire semble s'effacer complètement derrière celui des substances à seul usage sportif, particulièrement le culturisme.

3. Provenance et origine des produits

Par rapport à 2002, les constatations sur le vecteur postal de produits en provenance des Etats-Unis ont largement diminué, tandis que l'on note la réapparition des provenances asiatiques (Pakistan, Thaïlande). Cette région s'affirme comme zone de production ou d'expédition d'une grande partie des produits interceptés.

Le contrôle des voyageurs a mis en exergue quelques importations illicites de produits (testostérone) acquis au Maroc et, dans un cas isolé, d'autres substances en provenance d'Egypte.

Au plan européen, l'Espagne et la Belgique, dans une moindre mesure, apparaissent comme la principale source d'approvisionnement.

Exemple de constatation

Saisie dans les Bouches-du-Rhône, en juillet 2003, de près de 3 000 seringues auto-injectables, contenant de l'hormone de croissance en provenance de Corée, dont l'usage est détourné. La personne qui convoyait ces produits se rendait en Italie et détenait également une petite quantité de cocaïne.

LES SAISIES D'ARMES, DE MUNITIONS ET D'EXPLOSIFS

1. Les résultats

Dans ce domaine, la tendance à la hausse observée l'année précédente se confirme puisque les services douaniers ont réalisé **1 486 constatations** (contre 1341 en 2002, soit une progression de **+ 10,8 %**) aboutissant à la saisie de :

➤ **11 691** armes, soit **quatre fois plus qu'en 2002** (2 848), dont **4 590 armes à feu** (contre 650 en 2002, soit une progression de **+ 600 %**);

➤ **131 628** munitions (80 646 en 2002, **+ 63,2 %**) ;

➤ **160** engins explosifs et dispositifs de mise à feu pour charges ou engins explosifs. Ce recul par rapport à 2002 (616 engins saisis) tient à une prise exceptionnelle réalisée l'an passé par les douaniers de Verdun.

Les armes saisies se répartissent comme suit :

Armes d'épaule	Armes de poing	Armes automatiques	Armes blanches	Autres armes
540	3 913	137 (1)	5 405	1 696

(1) dont 15 fusils d'assaut, 89 pistolets-mitrailleurs, 26 fusils-mitrailleurs, 6 mitrailleuses légères et une pièce d'artillerie.

Ces constatations ont conduit à **l'interpellation de 1 426 personnes** dont 44 étaient également impliquées dans le trafic illicite de stupéfiants et 16 déjà connues des services de police pour divers crimes ou délits de droit commun.

Progression des saisies depuis 2000

Année	Nombre de constatations	Nombre d'armes saisies	Nombre de munitions saisies
2000	1 219	7 964	33 314
2001	1 278	2 256	47 836
2002	1 341	2 848	80 646
2003	1 486	11 691	131 628

2. Caractéristiques principales du trafic d'armes, de munitions et d'explosifs

Au cours des **dix dernières années**, les saisies d'armes, de munitions et d'explosifs n'ont cessé de croître. Depuis 1998, le nombre annuel de constatations est toujours supérieur à mille. Toutefois, aucune des constatations douanières n'a permis d'identifier l'existence d'un trafic structuré visant à alimenter de manière continue le grand banditisme ou les organisations terroristes.

La **typologie** de la fraude est **très peu évolutive**, la plupart des saisies majeures étant effectuée à l'encontre de collectionneurs et parfois d'armuriers peu scrupuleux.

Les saisies les plus fréquentes sont réalisées lors du contrôle à la circulation de simples particuliers trouvés en possession d'armes destinées à assurer leur protection.

Si les armes à feu représentent, en 2003, une part significative des prises, **les armes de 6^{ème} catégorie** (armes blanches et assimilées) constituent, comme les années précédentes, l'essentiel des armes découvertes (60,7 %).

3. Les actions menées par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).

A partir de l'année 2002 et consécutivement aux attentats du 11 septembre 2001, une attention particulière a été portée aux trafics d'armes, de munitions et d'explosifs.

La DNRED a orienté son action dans la recherche de filières d'approvisionnement. Ces investigations ont rapidement permis de mettre au jour des importations frauduleuses d'armes à feu acquises en Suisse par des particuliers, domiciliés essentiellement dans la région Rhône-Alpes.

Cette action a été développée au cours de l'année 2002, et approfondie en 2003, au cours de laquelle 47 enquêtes ont permis de découvrir 4 014 armes, 100 383 munitions et 62 engins explosifs ou dispositifs de mise à feu pour charges ou engins explosifs.

Exemples de constatations effectuées par la DNRED :

➤ découverte, dans l'Ain, en janvier 2003, d'un véritable musée privé de la seconde guerre mondiale, constitué illégalement, où étaient conservés plusieurs armes automatiques, ainsi qu'un canon antichar en parfait état de fonctionnement.

- un armurier retraité détenait 21 armes d'épaule, 4 armes de poing et quelque 3 000 munitions destinées à être vendues en sous-main à l'occasion de bourses aux armes.
- découverte, en Haute-Savoie, de 18 armes à feu détenues illicitement et d'une très importante somme d'argent provenant du trafic d'armes auquel se livrait leur détenteur.

4. Grande délinquance

Durant l'année 2003, les services douaniers ont procédé à l'interpellation de **16 personnes liées à la grande délinquance**.

- en région parisienne, par exemple, un individu a été interpellé en possession d'une arme de poing prête à faire feu (dont le numéro matricule avait été limé), qui était connu des services de police judiciaire pour séquestration de personnes et plusieurs actes de violence.
- lors d'un contrôle routier, les douaniers de Sarreguemines (Moselle) ont arrêté trois personnes convoyant des armes de chasse et armes blanches ainsi que diverses marchandises de valeur (bijoux, appareil photographique) provenant d'un vol commis, le jour même, au domicile d'un particulier.
- lors d'un contrôle à bord d'un train assurant la liaison Paris-Strasbourg, les services douaniers de Saverne (Bas-Rhin) ont interpellé une personne en possession de munitions et d'une carabine de calibre 22 LR, dont la crosse et le canon avaient été sciés pour en faciliter la dissimulation. Il est apparu que cette personne avait été condamnée à la réclusion à perpétuité pour homicide volontaire et se trouvait, après plus de vingt années de détention, en liberté conditionnelle.

3 – LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION TOUJOURS PLUS ENGAGEE DANS LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA REVENTE ILLICITE DE CIGARETTES

1. Statistiques des saisies

6 622 constatations portant essentiellement sur des **cigarettes blondes** ont été effectuées durant l'année 2003, contre 4 178 en 2002 (+ 58,5 %).

Au total, **219,2 tonnes** de cigarettes, soit près de **1 100 000 cartouches**, d'une valeur estimée à quelque 49 millions d'euros, ont été saisies contre 172,9 tonnes l'année précédente (+ 26,8 %).

Ce résultat, en nette progression par rapport à l'année antérieure, correspond au niveau des saisies enregistrées en 2000 et 2001. Il témoigne de la priorité donnée en 2003 par les services douaniers à la lutte contre les trafics illicites de tabac manufacturé, sous toutes ses formes.

Progression des quantités saisies durant les quatre dernières années

2000	2001	2002	2003
218,9 t	214,6 t	172,9 t	219,2 t

1% des constatations représente 81,8 % des quantités interceptées. 37 constatations portent sur plus d'une tonne, dont 12 sur plus de cinq tonnes.

2. Géographie et routes de la fraude

La typologie de cette fraude n'a pas subi d'évolution marquée. La France apparaît toujours comme un **pays de transit** pour les trafiquants alimentant le marché clandestin de pays voisins.

Les prises les plus importantes sont concentrées sur quelques sites et régions clés, Nord-Pas-de-Calais, Le Havre, Marseille, ce qui contraste avec la dispersion observée en 2002.

➤ La **région Nord-Pas-de-Calais** demeure une zone névralgique et constitue un point de convergence des itinéraires de fraude vers le Royaume-Uni, qui demeure la destination privilégiée des cigarettes de contrebande. Ainsi, plus de **56 %** des cigarettes saisies en 2003 étaient destinées au **marché clandestin britannique**, comme en témoignent les marques interceptées, quasiment toutes britanniques et non commercialisées en France : Regal, Sovereign, Superkings, etc.

➤ La **Belgique** apparaît comme un point de passage obligé sur les circuits de desserte du marché clandestin britannique. C'est dans ce pays que sont régulièrement chargés, dans des entrepôts ou des fermes isolés, des lots de cigarettes acheminés vers le Royaume-Uni avec emprunt du territoire français.

➤ Si le nombre de constatations demeure encore important le long et en retrait de **la frontière andorrane** (1 850 constatations en 2003 contre 1 534 en 2002), les quantités interceptées dans cette zone progressent peu et représentent à peine **3,2 % des cigarettes saisies**. Les mesures adoptées par les autorités andorranes depuis l'années 2000 pour lutter contre la fraude, couplées à une augmentation des taxes sur le tabac dans la principauté, expliquent en partie cette évolution.

3. Origine et provenance des tabacs saisis

L'origine et la provenance des chargements frauduleux de cigarettes découverts en 2003 n'ont pas toujours pu être établies avec certitude.

➤ Près de **40 %** des cigarettes de contrebande interceptées provenaient d'**Asie**, notamment du Cambodge, de Chine, du Viet-Nâm et marginalement d'Inde.

➤ **31 %** provenaient de **l'Union européenne** sans que l'on puisse attribuer une origine certaine aux cigarettes saisies, fréquemment chargées en Belgique et parfois en Espagne.

Dans les autres cas, il est quasiment impossible d'attribuer une origine aux chargements qui ont pour point commun d'être largement constitués de cigarettes de marques britanniques.

4. Vecteurs de fraude

➤ La **réactivation du vecteur maritime**, amorcée en 1999, qui avait paru se ralentir au cours de l'année 2002, s'est confirmée en 2003. Ainsi, cinq constatations portant sur des quantités supérieures à cinq tonnes ont été réalisées dans un port (deux à Fos-sur-Mer et trois au Havre).

➤ La **voie routière** apparaît néanmoins comme le **mode d'acheminement privilégié** des cigarettes de contrebande.

➤ Aucune constatation importante n'a été effectuée cette année lors du contrôle des marchandises acheminées par **voie ferroviaire**.

➤ Il a été observé une **augmentation** du trafic de cigarettes par **voie aérienne**, en particulier dans les aéroports franciliens, où plus de **8 tonnes** ont été interceptées lors du contrôle du fret ou des voyageurs.

➤ Les trafics empruntant la **voie postale** se confirment. Les derniers mois de l'année ont, par ailleurs, été marqués par un afflux d'envois liés à des **commandes effectuées via Internet**. Les cigarettes, une cartouche en moyenne, sont souvent expédiées à partir de pays assez lointains : Bénin, Malaisie, Moldavie, Russie, île de Saint-Martin, etc.

Ainsi, une constatation opérée en Seine-Maritime a démontré l'importation d'environ 2 200 cartouches (440 kilogrammes) de cigarettes expédiées depuis le Viet-Nâm par colis postaux.

5. Quelques saisies marquantes de l'année

Les cigarettes de contrebande sont souvent réparties au milieu de chargements de marchandises diverses, notamment des denrées périssables ou des produits congelés impropres à la consommation, afin de décourager les contrôles.

- Ainsi, au mois de février dans la région de Rennes, 2,3 tonnes de cigarettes ont été découvertes dans un camion espagnol effectuant un trajet Portugal-Royaume-Uni. Le tabac était dissimulé au milieu d'un chargement d'**œufs**, dont la date de péremption était dépassée de plusieurs mois.
- Le 3 mars, les agents des douanes d'Abbeville (Somme) ont saisi plus d'une tonne de tabac dissimulé à l'intérieur d'une **machine-outil**, spécialement préparée en Espagne, et ayant l'apparence d'une véritable machine en état de fonctionnement. Les cigarettes de marques « Sunset » et « Winns » étaient destinées à la Grande-Bretagne.

6. Coopération internationale

En 2003, l'échange de renseignements entre services douaniers, dans le cadre de l'assistance administrative mutuelle internationale, a conduit à une collaboration opérationnelle très active en matière de lutte contre la contrebande internationale des tabacs manufacturés. Quelques exemples de saisies :

- ainsi, 7,6 tonnes de cigarettes de contrebande ont été saisies au Luxembourg en mars, après une filature douanière débutée à Marseille.
- le 10 octobre 2003, les services d'enquêtes douaniers français, avec le concours de leurs homologues allemands, ont mis au jour un trafic portant sur des cigarettes acheminées depuis la Pologne et destinées au marché clandestin britannique. Près de 2 tonnes de cigarettes ont été saisies, cette prise s'accompagnant de l'interpellation de trois acteurs majeurs du trafic dont un ressortissant allemand ayant établi une société écran en Moselle. Les cigarettes étaient dissimulées de façon très élaborée à l'intérieur d'un chargement de **poutrelles métalliques** qu'il a fallu découper au chalumeau pour accéder aux caches.
- le 18 octobre 2003, les services douaniers français sont intervenus à Marseille pour intercepter trois véhicules transportant 214 kg de cigarettes. Les voitures avaient forcé les barrages mis en place dans la principauté d'Andorre en essayant les coups de feu de la douane et de la police andorranes. Conduits par des fraudeurs déterminés, dont deux récidivistes, les véhicules avaient été volés et faussement immatriculés pour convoier des cigarettes destinées vraisemblablement à la revente dans la métropole phocéenne.

LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE D'ALCOOLS

1. Evolution des trafics

En 2003, la douane a réalisé **1 972 constatations** (contre 2 015 l'année précédente) portant sur de l'**alcool éthylique** et des **boissons alcooliques** de contrebande, conduisant à la saisie de **56 281 litres** d'alcool contre 65 270 litres en 2002.

Evolution des saisies depuis 2000

Année	Nombre de constatations	Quantité saisie (en litres)
2000	3 221	171 255
2001	3 326	99 619
2002	2 015	65 270
2003	1 972	56 281

Le nombre de constatations et les quantités saisies diminuent de façon progressive, cette diminution étant, toutefois, moins marquée en 2003.

Le trafic concerne, en premier lieu, la **frontière pyrénéenne** et les régions en retrait immédiat de cette frontière : **1 677 constatations** (soit 85 % du nombre des saisies,) ont été enregistrées dans cette zone géographique, représentant une quantité de **20 775 litres** (soit près de 37 % de la quantité totale interceptée en 2003).

Saisies d'alcool réalisées à la frontière pyrénéenne

Année	Nombre de constatations	Quantité saisie (en litres)
2001	2 858	38 998
2002	1 675	37 398
2003	1 677	20 775

2. Typologie de la fraude et exemples significatifs de saisies d'alcools

L'Europe du Nord, les pays baltes, et dans une moindre mesure, **le Royaume-Uni**, demeurent, comme en 2002, les destinations privilégiées du trafic de plus grande ampleur.

L'alcool saisi en 2003 **provenait essentiellement du Sud de l'Europe** (Andorre, Italie, Espagne, Portugal). Il s'agissait le plus souvent de boissons alcooliques (apéritifs anisés, brandy, gin, vodka, whisky).

➤ Au mois de janvier 2003, le contrôle, dans la région de Cognac (Charente), d'un ensemble routier allemand faisant route vers le Danemark, a permis la découverte de 15 119 bouteilles d'alcools divers (gin, vodka, whisky) dissimulées au milieu d'un chargement de gobelets en plastique. L'alcool de contrebande avait été apparemment chargé au Portugal.

➤ Une affaire a été constatée dans les Landes, au mois de juillet 2003, lors du contrôle d'un ensemble routier immatriculé en Norvège, en stationnement sur une aire de repos autoroutière. Ce contrôle a conduit à la découverte d'un chargement de 2 240 litres d'alcool éthylique vraisemblablement originaire des Pays-Bas, que le conducteur devait convoier vers l'Espagne, soit un itinéraire à contre-courant des routes de la fraude habituellement observées.

***4 – LA DOUANE MOBILISEE DANS LA
LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON,
DANGER POUR LA SECURITE DU
CONSOMMATEUR ET POUR L'ÉCONOMIE***

La lutte contre la contrefaçon est l'une des missions permanentes de l'administration des douanes. Elle suppose une coopération active avec les entreprises qui sont victimes de la contrefaçon.

1. Des saisies en hausse

L'année 2003 a été marquée par une hausse du nombre d'articles contrefaits saisis par les services douaniers : **1 987 630 articles** contre **1 272 433 en 2002**, ce qui représente une **hausse de 56,2 %**.

Le nombre de constatations réalisées augmente également, passant de 2 076 en 2002 à 2 598 (+ 25,1 %).

Les quantités de contrefaçons saisies en 2003 et surtout le nombre de constatations traduisent la permanence et l'importance du phénomène de la contrefaçon.

Evolution des saisies depuis 2000

Année	Nombre de constatations	Nombre d'articles saisis
2000	3 137	4 933 543
2001	2 479	5 369 104
2002	2 076	1 272 433
2003	2 598	1 987 630

2. Les pays d'exportation

L'**Asie** (Chine, Corée du Sud, Hong-Kong, Thaïlande, Viet-Nâm) demeure la zone d'exportation prédominante des articles contrefaisants même si la part de cette région décroît par rapport à l'année précédente (plus de 62 % des articles saisis en 2003 contre 84 % en 2002).

La **Turquie** s'affirme, aux portes de l'Union européenne, comme un producteur en masse de contrefaçons de toute nature (près de 114 000 articles en provenance de ce pays ont été interceptés).

3. Les pays de destination

La part des marchandises saisies destinées au **marché national** est en nette progression au regard des dernières années : **35 % en 2003 contre 19 % en 2002 et moins de 5 % en 2001**.

La part des saisies de produits contrefaisants destinés à l'**Afrique** est passée de 12 % en 2002 à **20 %** (400 000 articles dont plus de 343 000 destinés au Maghreb). En revanche, la part de produits contrefaisants saisis à destination de l'**Amérique du Sud** décroît par rapport à 2002, passant de 18 à 5 %.

Les marchés de **l'Europe centrale** (Pologne, République tchèque, Slovaquie) sont également destinataires de produits contrefaisants en transit dans les aéroports franciliens. Plusieurs saisies importantes de sacs à dos ou de pièces détachées de téléphones portables ont été réalisées dans des envois destinés à ces pays.

4. Tendances par produits

La répartition par type de produits contrefaisants saisis n'évolue pas fondamentalement par rapport à 2002, même si certaines variations ont été constatées.

Les **produits textiles** (vêtements, accessoires du vêtement, linge de maison) représentent toujours la part la plus importante des contrefaçons saisies avec 480 000 articles, soit près de 25 % des marchandises, comme en 2002. Les tendances en matière de contrefaçon de produits textiles évoluent vers les marques de la mode urbaine et des vêtements de loisirs sportifs, largement représentées avec les marques « Ecko », « Bullrot », « Com-8 »...

La saisie de près de 245 000 étiquettes reproduisant des marques et logos « Lacoste », « Nike », « Ecko », « Timberland », destinées au Maroc, afin d'y être apposées sur des produits textiles éclaire sur le développement de l'activité contrefactrice.

Le secteur des **jeux et jouets** est représenté à hauteur de plus de 12 % des saisies, en particulier en raison de l'interception de quelque 220 000 paquets de cartes à collectionner « **Yu Gi Oh !** ». Ces jeux, reproduisant les héros de dessins animés, qui ont supplanté les « Pokemon » dans les cours d'écoles, représentent la majeure partie des contrefaçons de jeux saisies en 2003.

Les **pièces détachées de téléphones portables**, en particulier celles concernant la marque « Nokia », représentent 6,5 % des marchandises saisies. Près de 130 000 batteries, « kits piétons » et coques contrefaits, ont été saisis à l'aéroport de Roissy.

Dans le **secteur des produits industriels**, les services douaniers de Marseille ont également intercepté 2 370 postes radio revêtus d'une marque fantaisiste, « Panasoanic », ainsi que près de 20 000 pièces détachées de cyclomoteurs contrefaisant la marque « Peugeot ».

Aucune saisie de médicaments, de matériel médical, de pièces détachées automobiles ou d'électroménager n'a été réalisée en 2003, contrairement aux années antérieures où ces produits avaient été représentés.

Le **secteur traditionnel du luxe**, dont la part dans les saisies diminuait ces dernières années, a connu une hausse en 2003, avec près de 5 % du total des saisies. Des produits contrefaisant les marques « Hugo Boss », « Gucci », « Ralph Lauren » et « Fendi » ont été interceptés.

Les **marques étrangères** représentent la majeure partie des contrefaçons saisies. C'est particulièrement le cas dans les secteurs textile et du luxe, tels que la maroquinerie, la lunetterie et l'horlogerie, mais aussi dans le secteur des jouets et jeux électroniques.

Une saisie marquante de 390 000 **paquets de cigarettes**, contrefaisant la marque « Marlboro », est à signaler. De par les quantités en cause, son importance est significative, mais son caractère isolé ne permet pas de dégager de typologie précise de cette fraude.

5. Les contrôles

L'action de la douane en matière de lutte contre la contrefaçon se fonde sur un positionnement adapté aux flux de marchandises.

Les aéroports et les ports constituant l'axe principal d'entrée des marchandises contrefaites en provenance des pays tiers producteurs, c'est là que l'essentiel des saisies douanières et des constatations sont réalisées.

C'est le cas lors du contrôle des voyageurs, notamment dans les aéroports franciliens de Roissy et d'Orly, mais c'est dans le fret que les quantités les plus importantes sont saisies. 40 % du nombre total des articles saisis l'ont été par les services de ciblage du fret.

Le développement du mode d'acheminement par voie postale ou par fret express a conduit à renforcer également les contrôles sur ce vecteur, aboutissant à la saisie de 151 000 articles en 2003.

Parallèlement à ces contrôles, les services douaniers ont également multiplié les interventions sur les marchés et dans les foires, afin de faire face au développement de la vente de contrefaçons dans ces lieux privilégiés pour leur écoulement.

5 – LA DOUANE IMPLIQUEE DANS LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

L'ACTION DU NOUVEAU SERVICE DE DOUANE JUDICIAIRE (SNDJ)

Le service national de douane judiciaire (SNDJ), créé par un arrêté du 5 décembre 2002, est constitué d'**agents des douanes habilités à effectuer des enquêtes judiciaires**. C'est un service douanier à compétence nationale, directement rattaché au directeur général des douanes et dirigé par un magistrat délégué aux missions judiciaires de la douane. Il compte pour l'instant **37 agents habilités et six unités locales** situées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz et Nantes.

L'année 2003 a constitué la deuxième année de fonctionnement opérationnel de la douane judiciaire, les premières enquêtes ayant été confiées à la douane judiciaire en janvier 2002.

1. Les enquêtes confiées au SNDJ en 2003

En 2003, les magistrats ont confié **80 enquêtes** judiciaires au SNDJ : 8 enquêtes préliminaires par les magistrats du parquet et 72 commissions rogatoires par les magistrats instructeurs. Parmi ces dernières, 16 émanaient de magistrats étrangers, ce qui illustre la place de la douane judiciaire dans la **coopération judiciaire internationale**.

Des domaines d'intervention variés

Domaine d'intervention	Nombre de dossiers
Contrebande de cigarettes	13
Contrebande de médicaments	5
Convention de Washington sur les espèces menacées	2
Contrefaçons de marque	15
Fraude en matière de TVA (bordereaux de vente en détaxe, TVA intracommunautaire)	13
Manquement à l'obligation déclarative en matière de transferts de capitaux	7
Contributions indirectes (fraudes en matières de droits sur les tabacs, les alcools, viticulture...à	5
Union européenne (fraude aux avantages alloués en matière de FEOGA-garantie)	4

La plupart des enquêtes judiciaires confiées au SNDJ sont le prolongement de constatations réalisées par les services douaniers administratifs.

2. Les résultats obtenus

En 2003, les officiers de douane judiciaire (ODJ) ont transmis **47 procédures en retour** aux magistrats mandants et établi **3 918 procès verbaux**, contre 2 160 en 2002 soit une **augmentation de près de 81 %**. Les officiers de douane judiciaire ont, par ailleurs, effectué **112 perquisitions en 2003** (80 en 2002) et **92 gardes-à-vue** (57 en 2002).

Cette évolution s'explique par l'augmentation du nombre de dossiers traités par le SNDJ et traduit également une complexification des affaires confiées au service. De façon croissante, les magistrats confient au SNDJ des dossiers nécessitant un nombre important d'actes d'investigation et une certaine expertise, non seulement en matière de fraude douanière, mais également en matière de délinquance économique et financière.

3. Quelques faits marquants de l'année 2003

➤ Contrefaçons de marque

En novembre 2003, le parquet de Paris a confié conjointement au SNDJ et à la brigade criminelle de la préfecture de police de Paris, une enquête préliminaire relative à des infractions d'importation en contrebande et détention de marchandises contrefaites, falsifications, financement du terrorisme et association de malfaiteurs, en relation avec une entreprise terroriste.

Les investigations menées par les deux services ont permis **l'arrestation de treize personnes**, dont douze ont été mises en examen et placées sous mandat de dépôt.

Les éléments recueillis dans le cadre de l'enquête, et notamment des informations fournies par une brigade des douanes à la suite d'une saisie, ont permis l'interpellation de six autres personnes et démontré l'existence de ramifications internationales de ce réseau dans la mouvance islamiste radicale.

➤ Protection des intérêts financiers de l'Union européenne : restitutions à l'exportation sur des produits laitiers

Une enquête menée par le SNDJ à la demande du parquet de Grasse a permis d'établir le rôle joué par des sociétés françaises intermédiaires et un transporteur, dans le **détournement de 1 746 tonnes de poudre de lait** destinées aux pays du Maghreb et reversées frauduleusement sur le marché communautaire.

La fraude reposait sur le différentiel de prix existant entre le cours mondial (plus bas) et le prix communautaire (plus élevé) du lait en poudre. Afin de permettre à des sociétés productrices de lait dans la Communauté européenne, de vendre leurs produits à l'extérieur de l'Union, une aide financière, destinée à compenser l'écart entre les deux prix, leur est versée sur la base de documents attestant de l'exportation des produits.

Au cas présent, la poudre était achetée au cours mondial à des producteurs de lait français et néerlandais, sur la base de faux documents de revente sur les marchés nord-africains. Elle était ensuite revendue sur le marché espagnol, à un prix proche du cours communautaire, par les sociétés intermédiaires, qui empochaient ainsi le différentiel de prix.

Les sociétés françaises et néerlandaises, qui fournissaient la poudre de lait accomplissaient les formalités douanières d'exportation et supportaient ainsi le risque financier lié au non-versement de la restitution, qu'elles demandaient, sans le savoir, sur la base de documents falsifiés.

Le risque financier s'est élevé, pour l'ensemble des opérations frauduleuses, à plus de **7 000 000 d'euros**.

LES FRAUDES COMMERCIALES

1. Présentation générale

Les fraudes commerciales affectent à l'importation tant les recettes destinées au budget communautaire (droits de douane, droits antidumping et droits agricoles) que celles destinées au budget national (TVA, TIPP,...). À l'exportation, ces fraudes concernent les aides octroyées dans le cadre de la politique agricole commune.

En 2003, les constatations réalisées par les services douaniers éludaient le paiement **de 168,4 M€ de droits et taxes**, soit une diminution de près de 27 % par rapport à 2002 (230,7 M€).

Le nombre de ces constatations est également en baisse, passant de 51 589 à 48 225 en 2003 (- 6,5 %). Parmi celles-ci, 41 413 l'ont été dans le domaine des produits industriels et 6 812 dans celui de la politique agricole commune.

Parmi les 168,4 M€ de droits et taxes fraudés, figurent notamment :

- 77,4 M€ de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) destinée au budget national;
- 32,9 M€ de ressources propres destinées au budget de l'Union européenne (droits de douane, droits anti-dumping, droits agricoles) ;
- 14 M€ d'aides FEOGA issues des dépenses du budget de l'Union européenne (restitutions à l'exportation et aides intérieures) ;
- 5,5 M€ de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ;
- 38,6 M€ d'autres taxes destinées au budget national.

2. Analyse par secteurs commerciaux

2.1. Les produits industriels

Le secteur industriel, qui occupe la place la plus importante en termes de fraude commerciale (près de 86 % des constatations et 85 % des montants éludés), connaît une baisse globale.

Le montant des droits fraudés au cours de 2003 s'élève à 142,6 M€, ce qui représente une baisse de près de 25 % par rapport à 2002. Le nombre de constatations, 41 413, baisse de 4 %.

La répartition des montants éludés par type de droits en jeu s'établit ainsi :

- 74,7 M€ de TVA (52,4 % du total) ;
- 24,8 M€ de ressources propres destinées au budget de l'Union européenne, dont 23,7 M€ de droits de douane et 1,1 M€ de droits anti-dumping éludés ;
- 5,5 M€ de TIPP ;
- 37,6 M€ de taxes nationales diverses (hors TVA) compromises.

Les domaines des **produits pétroliers** et de l'**électronique** occupent une place importante dans la fraude, représentant chacun près de 21 % du montant total éludé. Les contrôles opérés en matière de produits pétroliers en 2003 ont abouti à la constatation de 1 779 infractions (- 11,6 % par rapport à 2002), ayant pour effet d'éluider le paiement de 30,88 M€ (-28,7 %), dont 5,5 M€ de taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Le secteur **textile** représente une part moindre qu'en 2002, soit 5,3 % du montant des droits éludés mais 15 % des constatations réalisées.

Pour ces trois secteurs, le montant des droits et taxes éludés est en baisse de 29 % pour les deux premiers et de 37,2 % pour le dernier.

Les mécanismes de fraude restent les mêmes. La **fausse déclaration de l'espèce de la marchandise** constitue le type d'irrégularité le plus fréquemment constaté, suivi par la **fausse déclaration de valeur**.

Les fausses déclarations d'origine visent à faire bénéficier indûment les marchandises, d'exonérations de droits et taxes ou de taux de droits de douane préférentiels. Des accords préférentiels sont conclus par l'Union européenne avec certains pays (Europe centrale, Afrique-Caraïbe-Pacifique) afin de réduire les droits d'importation, moyennant le respect de règles d'origine pour la fabrication des marchandises et la présentation de certificats. Les infractions en matière d'origine sont multiples : non-respect des règles d'origine liées au régime préférentiel, utilisation de certificats d'origine falsifiés, origine réelle masquée, etc.

Exemple de constatation

Fausse déclaration d'espèce à l'importation de circuits électroniques de Thaïlande

Une société française a importé un lot de 94 000 unités de circuits électroniques, originaires de Thaïlande, en les déclarant sous une position tarifaire impliquant une taxation de 14 % de droits de douane et sous une autre position tarifaire, exonérée de droits de douane.

Ces circuits, d'une valeur de 7,3 M€, étaient destinés à être assemblés à d'autres composants, dont un modem permettant l'interactivité avec Internet, pour réaliser des décodeurs numériques. Les circuits représentent en valeur l'élément le plus important du produit fini.

Or, les enquêteurs ont pu démontrer que cette société avait dédouané, de manière incorrecte, une partie de ses importations à la position exonérée. Le classement tarifaire reconnu par le service comme valide impliquait une taxation de 14 %. L'enquête a permis de constater un montant de 1,05 M€ de droits de douane et de 200 000 € de TVA éludés.

2.2. Les produits agricoles

En 2003, 6 812 constatations ont été relevées par les services douaniers dans le domaine de la politique agricole commune (PAC) contre 8 561 en 2002, soit une baisse de plus de 20 %.

Ces constatations ont permis en 2003 de mettre en recouvrement un montant de près de 26 M€ de droits et taxes compromis contre 41,39 M€ de droits et taxes à l'importation et aides FEOGA fraudés en 2002. Cela représente une **baisse de plus de 37 % par rapport à 2002**, qui avait été une année de très forte hausse.

- Ressources propres de l'UE : 8,1 M€ de droits et taxes éludés à l'importation de marchandises agricoles (droits de douane, droits agricoles et taxes diverses) ;
- 14 M€ d'aides FEOGA compromises (restitutions à l'exportation et aides intérieures) ;
- 2,7 M€ de TVA et près de 1 M€ de taxes diverses.

Comme dans le secteur industriel, les **procédés de fraude** les plus employés sont la fausse déclaration d'espèce et la fausse déclaration d'origine, notamment en matière d'aulx (Asie du Sud-Est) et de pêche (Afrique). Certaines fausses déclarations de valeur ont été également relevées, notamment en matière de fruits et légumes.

Exemple de constatation

Fausse déclaration d'espèce à l'importation de caséines industrielles de Chine, de Russie et de Lituanie

Une enquête a permis de constater que deux sociétés françaises avaient importé de Chine, de Russie et de Lituanie, des caséines industrielles déclarées sous une position tarifaire qui soumet ces importations au régime douanier de la « destination particulière ».

Or, ces sociétés n'étaient titulaires d'aucune autorisation et n'avaient pas respecté la procédure applicable au régime de la destination particulière. Les enquêteurs ont reconnu comme valide une autre position tarifaire.

Ces enquêtes sont intervenues dans le cadre d'une alerte à la fraude sur l'importation de caséines et caséinates provenant de Chine, diffusée par l'office européen de lutte antifraude (OLAF) de la Commission européenne.

Il en a résulté un montant de 42 327 euros de droits de douane éludés et de 16 875 euros de TVA éludée.

LA CIRCULATION ILLICITE DE CAPITAUX

La douane effectue des contrôles en matière de circulation de capitaux, à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur du territoire, afin de lutter contre le blanchiment de capitaux provenant de trafics illicites, notamment, de stupéfiants.

Au cours de **l'année 2003, 24 485 déclarations de sommes, titres ou valeurs** ont été déposées spontanément par les voyageurs auprès des services douaniers, représentant un **montant de 1,28 Md€**. Ce chiffre est presque identique à celui de 2002 (25 147), mais les montants déclarés sont inférieurs d'environ 25 %.

Evolution des infractions

En 2003, 1 722 manquements à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs ont été relevés par les services douaniers.

Le nombre des infractions constatées est en léger recul par rapport à 2002 (1 784). Elles portent sur un **montant de près de 144,5 M€**, contre 233 M€ l'année précédente, ce qui représente une **baisse** de 38 %.

La plupart des infractions à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs permettent, généralement, de mettre au jour des fraudes fiscales ou douanières, mais aussi, dans certains cas, des trafics de stupéfiants ou les produits de délits de droit commun (vols, prostitution, escroquerie, travail illégal...).

Les constatations les plus nombreuses sont réalisées près de la frontière suisse, à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et par les services d'enquêtes douanières sur l'ensemble du territoire national.

Les personnes concernées sont majoritairement de nationalité française et résidentes en France. Les personnes de nationalité étrangère sont le plus fréquemment ressortissantes de l'Union européenne (Italie, Espagne, Belgique, Grande-Bretagne) de pays extérieurs à l'Union tels que la Chine, le Maroc ou la Turquie.

Exemple de constatation significative

En novembre 2003, 851 000 € ont été saisis par les agents de la direction régionale de Nice, sur deux ressortissants bulgares se rendant en Italie. Les capitaux avaient été dissimulés dans des cavités du véhicule et sur les personnes mêmes. Bien que le marquage par un chien anti-stupéfiants soit à l'origine de cette découverte, les sommes découlaient d'un trafic international de cigarettes, et non de stupéfiants.

**6 – LA DOUANE A L'ECOUTE
DES ENTREPRISES
POUR FACILITER ET SECURISER
LEURS ECHANGES INTERNATIONAUX**

LES PROCEDURES DE DEDOUANEMENT SIMPLIFIEES OFFERTES AUX ENTREPRISES

Afin de placer les entreprises françaises dans des conditions optimales de concurrence sur les marchés internationaux, la douane française a continué, tout au long de l'année 2003, à **simplifier** les modalités d'accomplissement des formalités douanières.

Elle a encouragé, comme chaque année, l'adhésion du plus grand nombre d'entreprises aux « procédures simplifiées de dédouanement » qu'elle a mises en place, et qui visent à offrir **rapidité, sécurité et simplicité** aux opérateurs du commerce international.

Ces procédures simplifiées permettent de gagner du temps dans le traitement administratif du dédouanement des marchandises, en anticipant ou en permettant aux entreprises de **recevoir ces marchandises 24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, sans être soumises aux contraintes liées aux horaires d'ouverture des bureaux de douane.

1. Trois procédures « simplifiées » sont proposées aux entreprises

- la procédure de **déclaration simplifiée** (PDS), permet notamment aux professionnels du dédouanement installés dans les ports et les aéroports, d'accélérer le dédouanement des marchandises, en communiquant, préalablement à leur arrivée, les informations utiles au dédouanement par l'intermédiaire du système informatique douanier ;
- la procédure de **dédouanement à domicile** (PDD) s'adresse principalement aux entreprises. Elle leur permet de dédouaner les marchandises sans passage par le bureau de douane. A l'exclusion des marchandises soumises à des formalités particulières, elles peuvent importer et exporter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 depuis leurs locaux. En contrepartie, elles tiennent une comptabilité-matières et déposent, a posteriori, une déclaration administrative de régularisation ;
- la procédure de dédouanement à domicile avec **domiciliation unique** (PDU) offre les mêmes avantages que la PDD. En outre, elle permet à l'entreprise bénéficiaire de centraliser, auprès d'un seul bureau de douane, ses crédits de paiement, ainsi que ses formalités de dédouanement, tout en continuant à effectuer des opérations d'importation et d'exportation à partir de différents sites répartis sur le territoire national.

2. L'information des entreprises et l'adhésion aux procédures

Afin d'informer les entreprises et de les aider dans le choix de la procédure la plus adaptée à leur activité économique, la douane a mis en place un **réseau de « cellules conseil »**. Il en existe actuellement **40** réparties dans les directions régionales douanières.

La cellule conseil aux entreprises assiste **gratuitement** les entreprises en réalisant un audit, qui vise à proposer la procédure la mieux adaptée. L'audit prend en compte les échanges commerciaux, les contraintes économiques et commerciales, ainsi que l'organisation interne et le système informatique de l'entreprise. Ainsi, les procédures sont **personnalisées** pour chaque entreprise, ce qui permet de gagner en **efficacité et en compétitivité**.

Les simplifications ne devant pas nuire à la **mission de contrôle** du commerce international confiée à l'administration des douanes, les procédures ne sont accordées qu'à l'issue de la **signature d'une convention** entre la douane et l'entreprise. Celle-ci détaille les droits et obligations du bénéficiaire, ainsi que les modalités de fonctionnement de la procédure.

3. L'adhésion aux procédures simplifiées en 2003

En 2003, **409 procédures simplifiées** ont été accordées aux entreprises par l'administration des douanes :

- 348 procédures de dédouanement à domicile (85 %) ;
- 28 procédures de domiciliation unique (7 %) ;
- 33 procédures de déclaration simplifiée (8 %).

Si les entreprises ayant adhéré à une procédure simplifiée sont très satisfaites des gains financiers et de temps réalisés, beaucoup ignorent encore leur existence. La douane s'est donc attachée, en 2003, à diffuser l'information la plus large possible sur ces aménagements. Elle a notamment :

- organisé **des rencontres** en région, entre ses services et des entreprises pour présenter l'assistance qu'elle peut apporter dans le développement de leur activité à l'international. Ces réunions sont l'occasion, pour certains entrepreneurs, de présenter à leurs pairs, les avantages économiques retirés de la mise en place des simplifications douanières.

- participé à **cinq salons professionnels** consacrés aux entreprises, au cours desquels des experts de l'administration des douanes ont délivré une information spécifique ;

- diffusé **600 exemplaires** d'une fiche d'information sur les procédures de dédouanement simplifié ;

- mis en place une rubrique spécifiquement dédiée aux entreprises sur le site Internet de la douane.

LA PREPARATION DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE

Le **1^{er} mai 2004**, dix nouveaux pays sont devenus membres de l'Union européenne. Ces adhésions ont eu des **conséquences immédiates en matière douanière** pour les entreprises françaises réalisant des opérations commerciales avec les pays concernés. En effet, une partie ou la totalité de leurs échanges, auparavant internationaux, sont devenus intracommunautaires.

Les entreprises ont donc dû se préparer à la nouvelle réglementation appliquée à leurs échanges, réglementation qui a parfois rendu nécessaire des **adaptations et des choix informatiques**. Tout au long de l'année 2003, la douane a eu à cœur de mener une **politique d'information** en quatre axes à destination des entreprises, afin de leur rappeler l'échéance et de les aider à se préparer :

- élaboration et diffusion d'une « **lettre d'information** sur les conséquences douanières de l'élargissement », qui récapitule les changements réglementaires qui interviendront pour les entreprises et les échéances à respecter ;
- ouverture d'une rubrique d'information spécifique à l'élargissement sur le site Internet de la douane (www.douane.gouv.fr) ;
- mise en place d'un programme de **réunions d'information** douane-entreprises en région, pour informer les entreprises et répondre à leurs questions sur les conséquences de l'élargissement. Ce programme a été lancé le 14 novembre 2003 par un petit déjeuner d'information à l'intention de relais institutionnels, et notamment des confédérations professionnelles.
- information spécifique sur **la déclaration d'échanges de biens (DEB)**.

En l'absence de formalités aux frontières pour tous les échanges intracommunautaires, les documents administratifs exigés pour les opérations avec les pays tiers ne sont plus demandés pour les échanges avec les nouveaux Etats-membres, et sont remplacés par une formalité simplifiée : la déclaration d'échange de biens (DEB). Ce document sert à l'établissement des statistiques du commerce extérieur et permet de vérifier le respect des règles fiscales concernant la TVA. Afin de simplifier au maximum cette formalité pour les entreprises, deux solutions techniques gratuites leur sont proposées :

- la télé procédure « DEB sur le web » ;
- le logiciel Idep/CN8, que les entreprises peuvent se procurer gratuitement sur cédérom auprès de la douane ou télécharger à l'adresse suivante : **<http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/douanes/deb>**.

Un **publipostage** présentant ces solutions techniques a été effectué, au début de l'année 2004, à destination des **8 000 entreprises** françaises réalisant des échanges avec les 10 nouveaux pays adhérents, dont le trafic était uniquement extra-communautaire, avant le 1^{er} mai 2004. Elles ont été invitées à déposer une DEB pour leurs opérations postérieures à cette date.

Une information sur cette échéance a également été adressée aux **18 000 entreprises** échangeant avec les 10 pays et déposant déjà des DEB dans le cadre d'échanges intracommunautaires.